

Établi le : 18/07/202

Validité maximale : 18/07/20





Rue: Rue Lileau n°:55

CP: 4570 Localité: Marchin(Marchin)

Certifié comme: Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



#### Performance éne

La consommation théorique to nergie primaire de ce ......87 910 kWh/an logement est de .....

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire : ......424 kWh/m².an



 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$ 

**Exigences PEB** Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

 $255 < E_{spec} \le 340$ 

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$ 

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$ 

### cateurs spécifiques

bins en chaleur du logement

moyens

faibles

minimes

erformance des installations de chauffage



satisfaisante

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Je déclare que

certification

satisfaisante

excellente

Système de ventilation



utes les données reprises dans ce certificat sont

B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-

Utilisation gies renouvelables



conformes at protocole de collecte de données relatif à la

on du logiciel de calcul 3.1.4.

sol. therm

biomasse

pompe à chaleur | cogénération

#### Certificateur agréé n

Dénomination : CERTINERGIE SPRL

Siège social : Rue Ha

n°:59

CP: 4537 ité : Verlaine

Pays: Belgique

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

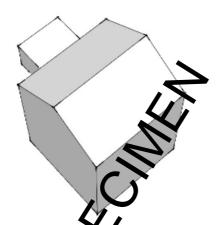


Établi le : 18/07/2022

Validité maximale: 18/07/2031



## Volume protégé



Le volume protégé d'un logen ent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle déligite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de llecte des données défini par l'Administration

Description par le certificateur

Le volume protégé comp end l'ensemble de l'habitation homs les combles de l'annexe.

Le volume protégé de ce logement est de 600 m³

#### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 207 m²



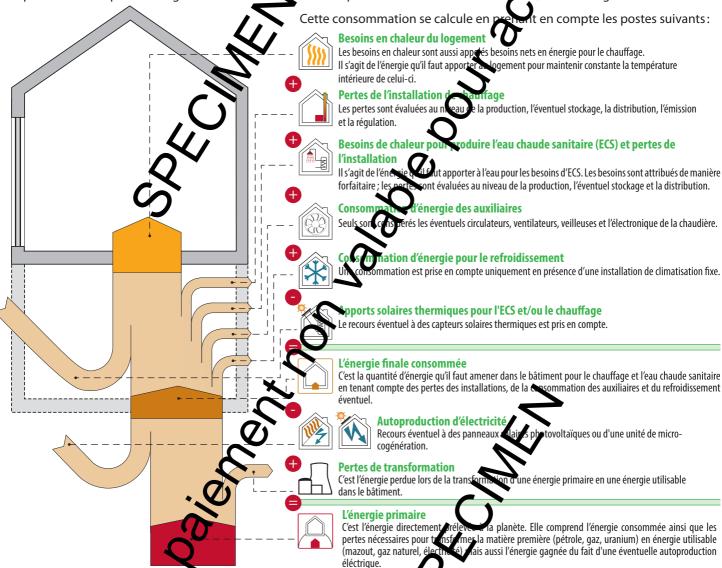
Établi le : 18/07/2022

Validité maximale : 18/07/203



## Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergié t léorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consommation véelle du logement.



#### tri lité : une énergie qui pèse lourd sur la per è énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie n cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh 15 000 kWh Pertes de transformation évitées Économie en énergie primaire on en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois…) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

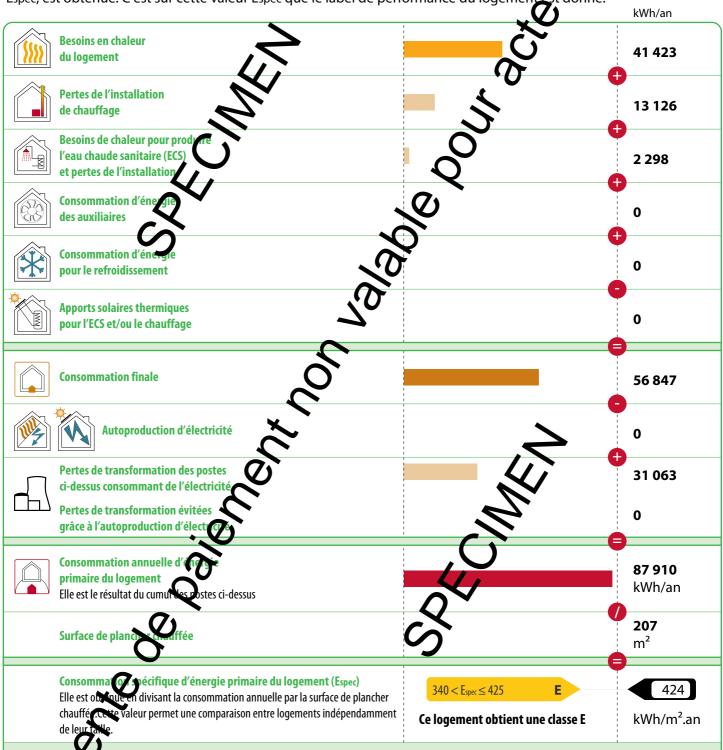


Établi le : 18/07/2022 Validité maximale : 18/07/2031



## Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes le la dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consoit madon spécifique de ce logement est environ 2,5 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 18/07/2022 Validité maximale : 18/07/2031



#### Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des sonnées liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate	Références et descriptifs
Isolation thermique	Dossier de photos localisables	Isolation des versants
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Proquette signalétique	date de fabrication
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	24



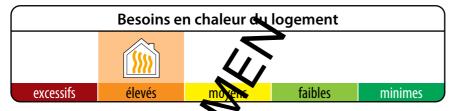
Établi le : 18/07/2022

Validité maximale : 18/07/20



## Descriptions et recommandations -1-

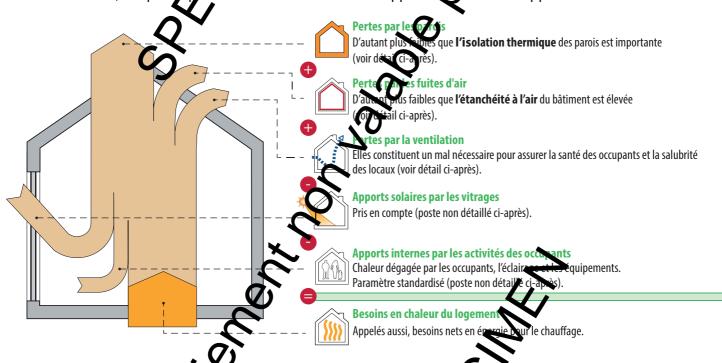
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.





**Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maint enir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports lolares et des apports internes.



	Pertes par les parois		aces r instignées sont mesurées suivant collecte des données défini par l'Administration.			
Туре	<b>7</b> Pénomination	Surface	Justification			
_	1 Parois présentant un très bon niveau d'isolation  La performance d'armique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014.					
	7 TOITURE TYPE versants	64,1 m <sup>2</sup>	Laine minérale (MW), 15 cm			
	F22 PORTE ext pvc 100% HR	2,6 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis PVC			
		-	suite →			



Établi le : 18/07/2022

Validité maximale: 18/07/203



# Descriptions et recommandations -2-

	Les surfaces renseignées sont mesures suivant Pertes par les parois - suite le protocole de collecte des données défini pad Administration.					
Туре		Dénomination	Surface	Visification		
$\overline{}$	2 Parois avec un bon niveau d'isolaton La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.					
	F3	FENETRE extended 100% HR	1,2 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis bois		
	F5	FENETRE CA. pvc 100% HR	10,0 m <sup>2</sup>	Doub e vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis PVC		
	F20	PONTE ext pvc 50% HR	1,9 m²	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Panneau non isolé non métallique Châssis PVC		
_		: <b>isolation insuffisante ou d'épaiss</b> <b>ons :</b> isolation à renforcer (si nécessa		<b>e</b> ir vérifié le niveau d'isolation existant).		
	F2	FENETRE ext bois 100% DV	4,9 m <sup>2</sup>	Double vitrage ordinaire - (U <sub>g</sub> = 3,1 W/m².K) Châssis bois		
Parois sans isolation Recommandations: à isoler.						
	M1	MUR TYPE faça de	131,8 m <sup>2</sup>			
5 Parois dont la présence d'iso ation est inconnue  Recommandations : à isoler (si pécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).						
	T1	TOITOTS TYPE plafond	21,1 m <sup>2</sup>	constatation visuelle de composition de paroi impossible - pas de preuve acceptable		
suite →						
80 5						



Établi le : 18/07/2022

Validité maximale: 18/07/203



## Descriptions et recommandations -3-

	Perte	<b>s par les parois</b> - suite <sub>le</sub>		aces renseignées sont mesures suivant collecte des données défini par l'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	<b>V</b> isification
	M2	MUR TYPE façade pighen haut	27,0 m <sup>2</sup>	constatation (isu):lle de composition de par impossible pas de preuve acceptable
	M5	MUR TYPE across annexe	21,4 m <sup>2</sup>	constatation visuelle de composition de par impossible - pas de preuve acceptable
	M20	MUR TYPE paroi vers espace non chauffé	1,3 m²	constatation visuelle de composition de par inpossible - pas de preuve acceptable
	M40	R TYPE enterré 1.50	10,4 m²	nstatation visuelle de composition de par impossible - pas de preuve acceptable
	M41	MUR TYPE enterré 3.00	20.8	constatation visuelle de composition de par impossible - pas de preuve acceptable
	P1	PLANCHER sur sol	,8 m <sup>2</sup>	constatation visuelle de composition de par impossible - pas de preuve acceptable
.*				



Établi le : 18/07/2022 Validité maximale: 18/07/203



Descriptions et recommandations -4-
Pertes par les fuites d'air
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, sur d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfruit hors du bâtiment est rèduite.
Réalisation d'un test d'étanchéité à Yaji  ☑ Non : valeur par défaut : 12 m → tun  ☐ Oui
Recommandations: L'étariche de la l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'airse situe.
$\sim$
Pertes par ventilation
Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remp acer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement

dimensionné et installé permet de réduire ces pertes en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur.

Votre logement n'est équipé que d'un système de jentilation partiel ou très partiel (voir plus loin). En complément de ce système, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est En complément de ce système, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouvertur pourquoi, dans le cadre de la certification, de pertes par ventilation sont comptabilisées.

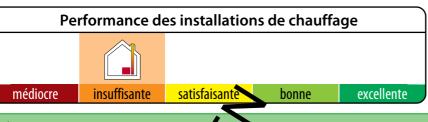
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation la demande	Preuves ecceptable caracterisant la qua	s lité d'execution
☑ Non ☐ Oui	Non □ Oui	a la	
Diminu	globale des pertes de ventilati	on	0 %
<b>2</b> 0		41	
		Q	
0			
, wo			
1.5			
<b>~</b>			9/14



Établi le : 18/07/2022 Validité maximale : 18/07/2031



### Descriptions et recommandations -5-



Rendement global en énergie primaire



et émission

#### Installations de chauffage

1) Chauffage local: Chauffage local pellet

aucune

Chauffe 60 % du volume pro égé

Production Poâle grantié de bois

Poêle, grantlés de bois, date de fabrication : après 2005

Recommandations

## (2) Chauffage local : Chauffage local élec

Chauffe 40 % du volume protégé

Production et émission

Régulation

Radiateur ou convecteur électrique

Sans régulation électronique

## Recommandations (2):

Le recours au chauffage électrique entraine une consommation importante d'énergie primaire et est en général à éviter (sauf cas très particulier d'appoint bref ou pour des bâtiments particulièrement bien isolés). Il est donc recommandé de remplacer l'installation de chauffage local électrique par une installation de chauffage local ou central performante ayant recours à un autre vecteur énergétique. Vous réduirez áinsi au moins de moitié la consommation en énergie primaire de cette installation.



18/07/2022 Établi le: Validité maximale : 18/07/203



### Descriptions et recommandations -6-

#### Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Rendement global en énergie primaire



## Installation d'eau chaud

ckage par résistance électrique Production ave Production

Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite Evier de cuistre, entre 1 et 5 m de conduite Distribution

#### **Recommandations:**

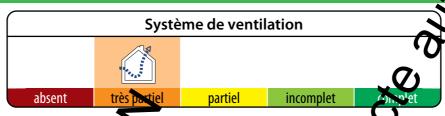
kallon de stockage n'est pas une donnée sécessaire à la certification. Une isolation Le niveau d'isolation de 10 cm de laine minérale devrait envel équivalente à au mons 1 déperditions de chaleur er le réservoir de stockage pour éviter des vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation. nutiles. Il est donc recommandé de



Établi le : 18/07/2022 Validité maximale : 18/07/2031



#### Descriptions et recommandations -7-





#### Système de ventilation

## N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la subrité du logement. Le certificateur a fait le releve des dispositifs suivants.

Locaux secs	ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Log ux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Chambre <b>C</b>	OAR	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun	Toilette	aucun
Chambre	aucun	Cuisine	aucun
Séiour	aucun	, O	

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des ouvertures d'alimentation en air neuf sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

**Recommandation :** La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer de système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence

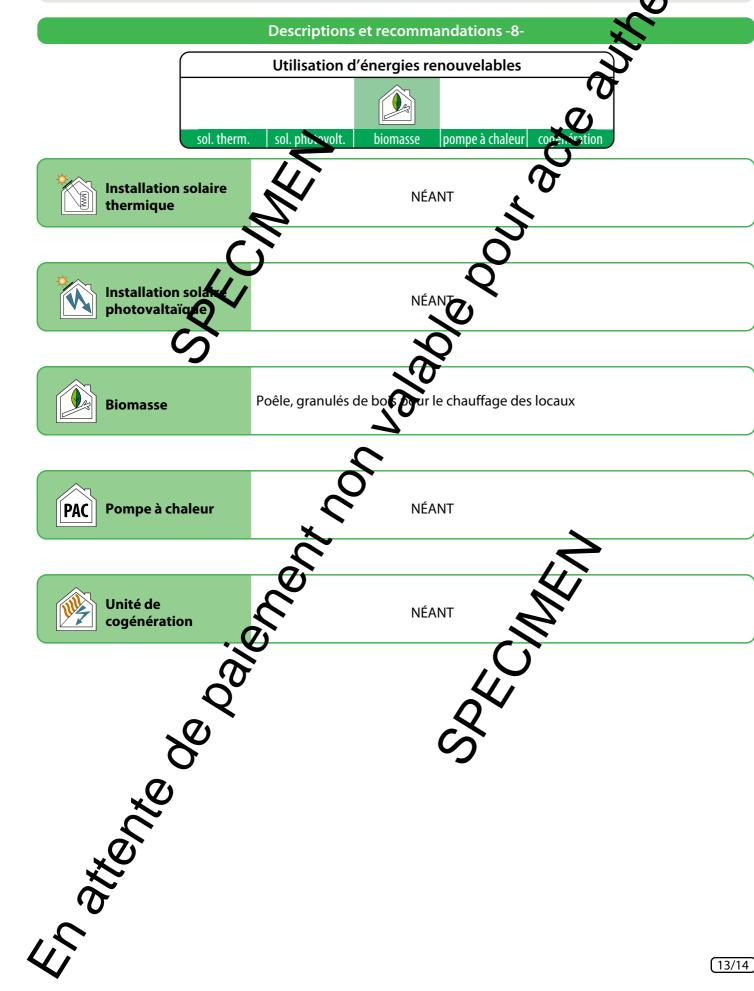
Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplicement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniqu<u>es).</u>

#### Commentaire du certificateur

Les ventilations éventuelles présent es et non reprises dans ce document ne sont ses de type réglable tel que défini par la norme NBN D 50-001.



20220718010828 4 Numéro: Établi le : 18/07/2022 Validité maximale: 18/07/203





Établi le : 18/07/2022

Validité maximale : 18/07/203



### Impact sur l'environnement

Le CO<sub>2</sub> est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélière la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO<sub>2</sub>.

Émission annuelle de CO<sub>2</sub> du logement

14-7644 kg CO<sub>2</sub>/an

Surface de plancher chauffée

Emissions spécifiques de CO<sub>2</sub>

71 kg CO<sub>2</sub>/m².an

1000 kg de  $CO_2$  équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

#### Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat Present une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- \*-Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez egalement d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs acréés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de lor seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui thets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

#### Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 350 € TVA comprise